



## VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES ARRETES DU MAIRE

### CIRC-2023-22 – Autorisation d’occupation du domaine public – Rue de l’Europe.

Le Maire de MAÏCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l’entreprise PR3T,

VU l’autorisation de voirie AV 300222 délivrée le 30 septembre 2022 pour ENEDIS,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement devant le 6 rue de l’Europe, en raison de travaux sur le réseau électrique et l’établissement d’une tranchée,

### ARRETE

**Article 1 :** A compter du lundi 20 mars 2023 à 07 heures et pour une durée de 15 jours, l’entreprise PR3T est autorisée à stationner ses véhicules de chantier sur la voie publique devant le 6 rue de l’Europe, pour réaliser des travaux au profit d’ENEDIS.

**Article 2 :** L’entreprise PR3T, chargée des travaux, mettra en place la signalisation qui s’impose sur le chantier (AK17, AK3, AK5, etc...).

En cas de neutralisation du trottoir, des panneaux incitants les riverains à prendre le trottoir d’en face devront être apposés de part et d’autre de la route.

A l’issue, la chaussée devra être laissée propre et en état.

**Article 3 :** La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maïche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur POMEL Régis,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Publié sur le site internet le 18 mars 2023

Maiche, le 13 mars 2023

Le Maire,  
Régis LIGIER

